



BIO SUISSE

Conditions de prise en charge 2011 pour les céréales panifiables Bourgeon Bio Suisse

1. Prix de référence à la production et conditions de prise en charge 2011

(Table ronde des prix des céréales fourragères de Bio Suisse: 01.07.2011)

Les prix de référence et les conditions sont valables pour une prise en charge par un moulin, départ centre collecteur après pré-nettoyage. Seule la marchande saine sans odeur de moisi est prise en charge. Les prix de référence sont valables pour toute la Suisse.

culture	classe	prix de référence à la production (Fr./100 kg) ¹⁾	prix à l'hectolitre pour le prix plein (suppléments/déductions voir point 2) kg/hl ²⁾	temps de chute ²⁾	humid. max % ²⁾	charge (ingrédients, déductions et valeurs limites selon les conditions de prise en charge de swissgranum)
blé	Top / I	106	77.0 – 79.9	220 s	14.5	valeurs tolérées: • corps étrangers:0.5 % (max. 0.05 % ergot) • charge grains: 3 % • grains cassés: 4% • charge totale: 6%
	II / III	à convenir				
	biscuit	à convenir				
	fourragère	83		-		
seigle	-	95	73.0 – 74.9	160 s		
épeautre	Typ A	114	40.0 – 41.9	160 s ³⁾		

¹⁾ valable pour qualité Bourgeon (Classe I/Top); prix pour blé II/III à convenir avec l'acheteur

²⁾ aussi valable pour céréales germées

³⁾ 0.1 % déduction par TdC entre 180 s et 160 s

Les conditions de qualité correspondent aux exigences 2011 de Swiss granum (www.swissgranum.ch).

Les conditions de prise en charge pour céréales germées: blé Fr. 78.00/100 kg (avec TdC inférieur à 120 à convenir avec l'acheteur); seigle: Fr. 75.00/100 kg (si la charge est supérieure, à convenir avec l'acheteur); épeautre: Fr. 52.5/100 kg (si la charge est supérieure, à convenir avec l'acheteur).

Le blé, le seigle et l'épeautre **produits par les fermes en reconversion** ne peuvent pas être pris en charge comme céréales de reconversion. Ces lots doivent être orientés vers le canal des céréales fourragères.

2. Suppléments et déductions pour le poids de l'hectolitre

blé		seigle		épeautre		graines d'épeautre	
kg/hl	suppléments déductions Fr./100 kg	kg/hl	suppléments déductions Fr./100 kg	kg/hl	suppléments déductions Fr./100 kg	kg/hl	suppléments déductions Fr./100 kg
≥ 84	à convenir	≥ 79	à convenir	≥ 46	à convenir	≥ 80	à convenir
83	+ 0.60	78	+ 0.60	45	+ 1.00	79	+ 1.60
82	+ 0.45	77	+ 0.45	44	+ 0.75	78	+ 1.20
81	+ 0.30	76	+ 0.30	43	+ 0.50	77	+ 0.80
80	+ 0.15	75	+ 0.15	42	+ 0.25	76	+ 0.40
77.0-79.9	prix normal	73.0-74.9	prix normal	40.0-41.9	prix normal	74.0-75.9	prix normal
76	- 0.15	72	- 0.15	39	- 0.25	73	- 0.40
75	- 0.30	71	- 0.30	38	- 0.50	72	- 0.80
74	- 0.45	70	- 0.45	37	- 0.75	71	- 0.20
73	- 0.60	69	- 0.60	36	- 1.00	70	- 1.60
< 73	à convenir	< 69	à convenir	< 36	à convenir	< 70	à convenir

Le **prix normal** plus/moins supplément/déduction pour poids à l'hectolitre est valable pour marchandise saine, sèche, de qualité marchande normale, sans odeur et respectant les valeurs ci-dessus

04.07.2011 / BER